

TABLE DES MATIÈRES

PLAN.....	5
LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS.....	7
AVANT-PROPOS.....	13
CHAPITRE I. – La notion d’infraction	17
SECTION 1. LES NOTIONS D’INFRACTION ET D’INCRIMINATION	17
SECTION 2. LA NOTION D’INFRACTION	20
SECTION 3. LA MÉCONNAISSANCE OU LA MISE EN DANGER D’UNE VALEUR SOCIALE OU MORALE : LE FONDEMENT DE L’INCRIMINATION	22
SECTION 4. LA NOTION DE WEDERRECHTELIJKHEID	25
CHAPITRE II. – La classification des infractions	31
SECTION 1. LA CLASSIFICATION DES INFRACTIONS SELON LEUR NATURE	31
SECTION 2. LA CLASSIFICATION DES INFRACTIONS SELON LEUR COMPLEXITÉ	43
SECTION 3. LA CLASSIFICATION DES INFRACTIONS SELON LEUR DURÉE	44
SECTION 4. LA CLASSIFICATION DES INFRACTIONS SELON LA PROFESSION, LA FONCTION, LA QUALITÉ OU L’ÉTAT DE L’AUTEUR	45
SECTION 5. LA CLASSIFICATION DES INFRACTIONS SELON LA PROFESSION, LA FONCTION, LA QUALITÉ OU L’ÉTAT DE LA VICTIME	48
SECTION 6. LA CLASSIFICATION DES INFRACTIONS SELON LEUR CARACTÈRE PRIVÉ OU D’ORDRE PUBLIC	50
SECTION 7. LA CLASSIFICATION DES INFRACTIONS SELON LEUR ÉLÉMENT MORAL	53
SECTION 8. LA CLASSIFICATION ENTRE LES INFRACTIONS PRINCIPALES ET QUALIFIÉES	55
SECTION 9. LA CLASSIFICATION ENTRE LES INFRACTIONS FLAGRANTES ET NON FLAGRANTES	59
CHAPITRE III. – Les éléments constitutifs de l’infraction	63
SECTION 1. INTRODUCTION	63
SECTION 2. L’ÉLÉMENT MATÉRIEL DE L’INFRACTION (« <i>NULLUM CRIMEN SINE LEGE</i> »)	65
SECTION 3. L’ÉLÉMENT FAUTIF DE L’INFRACTION (« <i>NULLUM CRIMEN SINE CULPA</i> »)	67
SECTION 4. L’INSTITUTION D’UNE PEINE (« <i>NULLUM CRIMEN SINE POENA</i> »)	68

CHAPITRE IV. – L'élément matériel de l'infraction	73
SECTION 1. INTRODUCTION	73
SECTION 2. L'ÉLÉMENT MATÉRIEL DES INFRACTIONS DE RÉSULTAT ET DE MISE EN DANGER.	74
2.1. – <i>Introduction</i>	74
2.2. – <i>L'infraction de résultat</i>	76
2.3. – <i>L'infraction de mise en danger</i>	95
SECTION 3. L'ÉLÉMENT MATÉRIEL DES INFRACTIONS DE COMMISSION PAR ACTION, DE COMMISSION PAR OMISSION ET DE COMMISSION PAR ACTION OU PAR OMISSION. . .	100
3.1. – <i>Introduction</i>	100
3.2. – <i>L'infraction de commission par action</i>	102
3.3. – <i>L'infraction de commission par omission</i>	104
3.4. – <i>L'infraction de commission par action ou par omission</i>	108
3.5. – <i>La tentative par omission et la participation punissable par abstention</i> . . .	112
SECTION 4. L'ÉLÉMENT MATÉRIEL DE L'INFRACTION POLITIQUE	115
4.1. – <i>Introduction</i>	115
4.2. – <i>Les caractéristiques de l'infraction politique</i>	119
4.3. – <i>L'infraction de nature politique ou à caractère politique</i>	125
4.4. – <i>Incidences procédurales</i>	132
4.5. – <i>Incidences quant à la répression</i>	138
4.6. – <i>Conclusion</i>	141
SECTION 5. L'ÉLÉMENT MATÉRIEL DE L'INFRACTION DE PRESSE.	142
5.1. – <i>Introduction</i>	142
5.2. – <i>Les caractéristiques de l'infraction de presse</i>	146
5.3. – <i>Incidences procédurales</i>	166
5.4. – <i>Incidences quant à la répression</i>	173
5.5. – <i>Conclusion</i>	178
SECTION 6. L'ÉLÉMENT MATÉRIEL DE L'INFRACTION INSTANTANÉE	180
6.1. – <i>La notion d'infraction instantanée</i>	180
6.2. – <i>L'infraction instantanée est de commission par action, de commission par omission ou de commission par action ou par omission</i>	184
6.3. – <i>L'infraction instantanée peut être continuée ou le concours idéel d'infractions par unité d'intention</i>	184
6.4. – <i>Incidence procédurale</i>	185
6.5. – <i>L'application de la loi pénale dans le temps et dans l'espace</i>	186
SECTION 7. L'ÉLÉMENT MATÉRIEL DE L'INFRACTION D'HABITUDE	188
7.1. – <i>La notion d'infraction d'habitude</i>	188

7.2. – Une infraction caractérisée par la répétition du comportement incriminé .	190
7.3. – Un acte isolé ou des actes ayant un caractère accidentel ne suffisent pas à caractériser l'infraction	193
7.4. – L'infraction d'habitude est de commission par action, de commission par omission ou de commission par action ou par omission	193
7.5. – Le rôle du juge	194
7.6. – Incidences procédurales	194
7.7. – L'application de la loi pénale dans le temps et dans l'espace	197
SECTION 8. L'ÉLÉMENT MATÉRIEL DE L'INFRACTION CONTINUE	198
8.1. – La notion d'infraction continue	198
8.2. – Une infraction caractérisée par la continuation du comportement incriminé	201
8.3. – L'infraction continue est de commission par action, de commission par omission ou de commission par action ou par omission	204
8.4. – L'infraction continue ne se confond pas avec les infractions instantanées, collectives et d'habitude	205
8.5. – Incidences procédurales	206
8.6. – L'application de la loi pénale dans le temps et dans l'espace	209
CHAPITRE V. – L'élément fautif de l'infraction	213
SECTION I. L'ÉLÉMENT FAUTIF DE L'INFRACTION PRINCIPALE	213
1.1. – Introduction	213
1.2. – L'exigence d'un élément fautif pour toute infraction	217
1.3. – La responsabilité pénale	221
1.3.1. – La responsabilité pénale suppose le discernement et le libre arbitre	221
1.3.2. – La responsabilité pénale suppose une faute	229
1.4. – La faute constitutive de la responsabilité pénale	231
1.4.1. – La faute intentionnelle	233
1.4.1.1 Le dol général au sens de la doctrine classique	234
1.4.1.2 La notion polysémique de dol général	242
1.4.1.3 La notion de faute intentionnelle	256
1.4.1.3.1 La connaissance de fait	259
1.4.1.3.2 La volonté du résultat	264
1.4.1.3.3 L'intention spéciale	283
1.4.1.3.4 La charge de la preuve et les causes de justification	290
1.4.2. – La faute involontaire	298
1.4.2.1 La notion de faute involontaire	298
1.4.2.2 La charge de la preuve et les causes de justification	312

1.4.3. – <i>La faute infractionnelle</i>	313
1.4.3.1 <i>La notion de faute infractionnelle</i>	313
1.4.3.2 <i>La charge de la preuve et les causes de justification</i>	321
1.4.4. – <i>La charge de la preuve du discernement, du libre arbitre et de la faute constitutive de l'infraction</i>	326
1.5. – <i>Synthèse</i>	330
SECTION 2. L'ÉLÉMENT FAUTIF DES CIRCONSTANCES AGGRAVANTES RÉELLES	336
2.1. – <i>La nature des circonstances aggravantes réelles</i>	336
2.2. – <i>L'élément fautif des circonstances aggravantes réelles</i>	339
2.3. – <i>L'élément fautif des circonstances aggravantes réelles de nature infractionnelle</i>	340
2.4. – <i>L'élément fautif des circonstances aggravantes réelles de nature intentionnelle</i>	349
2.5. – <i>La charge de la preuve et les causes de justification</i>	355
2.6. – <i>Conclusion</i>	356
SECTION 3. LA JUSTIFICATION DE LA FAUTE CONSTITUTIVE DE LA RESPONSABILITÉ PÉNALE	357
3.1. – <i>Règles générales</i>	357
3.1.1. – <i>La notion de cause de justification</i>	357
3.1.2. – <i>Les diverses théories en présence</i>	359
3.1.3. – <i>La responsabilité pénale suppose une faute que les causes de justification permettent d'éluider</i>	363
3.1.4. – <i>La classification des causes de justification selon les composantes de l'élément fautif</i>	364
3.1.5. – <i>Les catégories de causes de justification</i>	366
3.1.6. – <i>Les causes de justification doivent, en règle, être étrangères à tout comportement fautif de celui qui les invoque</i>	378
3.1.7. – <i>L'ordre chronologique d'appréciation des diverses causes de justification</i>	380
3.1.8. – <i>La preuve des causes de justification</i>	382
3.1.9. – <i>Les conséquences de la justification</i>	389
3.2. – <i>Les causes de justification</i>	392
3.2.1. – <i>Le trouble mental qui abolit le discernement ou le libre arbitre</i>	392
3.2.1.1 <i>La notion de trouble mental qui abolit le discernement ou le libre arbitre</i>	392
3.2.1.2 <i>Le fondement légal du trouble mental qui abolit le discernement ou le libre arbitre</i>	394
3.2.1.3 <i>Le trouble mental qui abolit le discernement ou le libre arbitre est évasif de la faute et, partant, de la responsabilité pénale</i>	396
3.2.1.4 <i>Une cause de justification générale, subjective et personnelle</i>	398

3.2.1.5	<i>Les conditions d'application du trouble mental qui abolit le discernement ou le libre arbitre</i>	398
3.2.1.6	<i>L'hypothèse du concours avec une autre cause de justification</i>	424
3.2.1.7	<i>Les conséquences de la justification de l'auteur</i>	425
3.2.2.	<i>La minorité pénale</i>	434
3.2.2.1	<i>La notion de minorité pénale</i>	434
3.2.2.2	<i>Le fondement légal de la minorité pénale</i>	436
3.2.2.3	<i>Un aperçu historique de la minorité pénale en Belgique</i>	439
3.2.2.4	<i>La minorité pénale est évasive de la faute et, partant, de la responsabilité pénale</i>	445
3.2.2.5	<i>Une cause de justification générale, sous réserve de trois exceptions, subjective et personnelle</i>	448
3.2.2.6	<i>Les conditions d'application de la minorité pénale</i>	459
3.2.2.7	<i>L'hypothèse du concours avec une autre cause de justification</i>	464
3.2.2.8	<i>Les conséquences de la justification de l'auteur</i>	465
3.2.3.	<i>La contrainte physique ou morale</i>	468
3.2.3.1	<i>La notion de contrainte</i>	468
3.2.3.2	<i>Le fondement légal de la contrainte</i>	470
3.2.3.3	<i>La contrainte est évasive de la faute et, partant, de la responsabilité pénale</i>	472
3.2.3.4	<i>La contrainte, une cause de justification proche de l'état de nécessité</i>	473
3.2.3.5	<i>Une cause de justification générale, subjective et personnelle</i>	474
3.2.3.6	<i>Les conditions d'application de la contrainte</i>	474
3.2.4.	<i>Le commandement légal de l'autorité publique</i>	486
3.2.4.1	<i>La notion de commandement légal de l'autorité publique</i>	486
3.2.4.2	<i>Le fondement légal du commandement de l'autorité publique</i>	487
3.2.4.3	<i>Le commandement légal de l'autorité publique est éusif de la faute et, partant, de la responsabilité pénale</i>	488
3.2.4.4	<i>Une cause de justification générale, objective et réelle</i>	488
3.2.4.5	<i>Les conditions d'application du commandement légal de l'autorité publique</i>	489
3.2.5.	<i>La légitime défense</i>	493
3.2.5.1	<i>La notion de légitime défense</i>	493
3.2.5.2	<i>Le fondement légal de la légitime défense</i>	495
3.2.5.3	<i>La légitime défense est évasive de la faute et, partant, de la responsabilité pénale</i>	496
3.2.5.4	<i>Une cause de justification spéciale, objective et personnelle</i>	496

3.2.5.5	<i>Une cause de justification déduite d'un principe général de droit</i>	497
3.2.5.6	<i>Les conditions d'application de la légitime défense</i>	498
3.2.5.7	<i>La légitime défense des personnes exerçant une fonction publique et des fonctionnaires de police</i>	512
3.2.5.8	<i>La légitime défense justifie les violences intentionnelles et non intentionnelles</i>	513
3.2.5.9	<i>Les hypothèses assimilées à la légitime défense : l'article 417 du Code pénal</i>	515
3.2.6.	<i>L'état de nécessité</i>	526
3.2.6.1	<i>La notion d'état de nécessité</i>	526
3.2.6.2	<i>Une cause de justification consacrée par la jurisprudence</i>	527
3.2.6.3	<i>L'état de nécessité est élusif de la faute et, partant, de la responsabilité pénale</i>	530
3.2.6.4	<i>Une cause de justification générale, objective et personnelle</i>	531
3.2.6.5	<i>Les conditions d'application de l'état de nécessité</i>	531
3.2.6.6	<i>La légitime défense et l'état de nécessité</i>	544
3.2.7.	<i>La résistance légitime à un acte illégal de l'autorité publique</i>	545
3.2.7.1	<i>La notion de résistance légitime à un acte illégal de l'autorité publique</i>	545
3.2.7.2	<i>Une cause de justification consacrée par la jurisprudence</i>	546
3.2.7.3	<i>La résistance légitime à un acte illégal de l'autorité publique est élusive de la faute et, partant, de la responsabilité pénale</i>	549
3.2.7.4	<i>Une cause de justification spéciale, objective et personnelle</i>	549
3.2.7.5	<i>Les conditions d'application de la résistance légitime à un acte illégal de l'autorité publique</i>	552
3.2.8.	<i>Le commandement non manifestement illégal de l'autorité publique</i>	558
3.2.8.1	<i>La notion de commandement non manifestement illégal de l'autorité publique</i>	558
3.2.8.2	<i>Le fondement légal du commandement non manifestement illégal de l'autorité publique</i>	559
3.2.8.3	<i>Le commandement non manifestement illégal de l'autorité publique est élusif de la faute et, partant, de la responsabilité pénale</i>	560
3.2.8.4	<i>Une cause de justification générale, subjective et personnelle</i>	561
3.2.8.5	<i>Les conditions d'application du commandement non manifestement illégal de l'autorité publique</i>	563
3.2.8.6	<i>La responsabilité pénale est assumée par le seul supérieur hiérarchique</i>	568

3.2.8.7 <i>Le commandement non manifestement illégal de l'autorité publique, une cause de justification proche du commandement légal de l'autorité publique</i>	569
3.2.9. – <i>L'erreur et l'ignorance</i>	570
3.2.9.1 <i>Les notions d'erreur et d'ignorance</i>	570
3.2.9.2 <i>Une cause de justification consacrée par la jurisprudence</i>	572
3.2.9.3 <i>L'erreur et l'ignorance sont élusives de la faute et, partant, de la responsabilité pénale</i>	577
3.2.9.4 <i>Une cause de justification générale, subjective et personnelle</i>	577
3.2.9.5 <i>Les conditions d'application de l'erreur et de l'ignorance</i>	578
3.2.9.6 <i>Quelques cas d'application en jurisprudence</i>	587
3.2.10. – <i>Le mobile humanitaire</i>	589
3.2.10.1 <i>La notion de mobile humanitaire</i>	589
3.2.10.2 <i>Une cause de justification consacrée par la loi</i>	590
3.2.10.3 <i>Le mobile humanitaire est élusif de la faute et, partant, de la responsabilité pénale</i>	598
3.2.10.4 <i>Une cause de justification spéciale, objective et personnelle</i>	599
3.2.10.5 <i>Les conditions d'application du mobile humanitaire</i>	600
CHAPITRE VI. – L'institution d'une peine	605
CHAPITRE VII. – L'infraction tentée	607
SECTION 1. LA NOTION DE TENTATIVE PUNISSABLE	607
SECTION 2. LES THÉORIES OBJECTIVISTE ET SUBJECTIVISTE DE LA TENTATIVE PUNISSABLE	610
SECTION 3. L'INFRACTION INACHEVÉE ET L'INFRACTION MANQUÉE	613
SECTION 4. LE CHAMP D'APPLICATION DE LA TENTATIVE PUNISSABLE	614
SECTION 5. LA TENTATIVE IMPOSSIBLE	624
SECTION 6. LES CONDITIONS DE LA TENTATIVE PUNISSABLE	633
SECTION 7. LE DÉSISTEMENT VOLONTAIRE ET LE REPENTIR ACTIF	647
SECTION 8. LE RÔLE DU JUGE	651
SECTION 9. LA RÉPRESSION DE LA TENTATIVE PUNISSABLE	652
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE SOMMAIRE	661
INDEX	663
TABLE DES MATIÈRES	699